



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Synthèse de la participation du public en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement

Demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées
dans le cadre du projet d'aménagement de la base de loisirs
de Vaires-sur-Marne (77)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France du 21 octobre 2022 au 4 novembre 2022 inclus sur le projet d'aménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant : <https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/vaires-sur-marne-77-demande-de-derogation-pour-a12522.html>

Nombre et nature des observations reçues :

2

Synthèse des modifications demandées :

Sans objet.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Réponse aux observations du public :

Sans objet.

Fait à Vincennes, le 10 novembre 2022

12 Cours Louis Lumière - CS 70027
94307 VINCENNES Cedex

Accueil téléphonique : 01 87 36 45 00

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1/2

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte

Sans objet